

 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 033-2023 Compte Administratif Séance du 4 avril 2023	Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 33 Nombre de conseiller absents 9 Dont suppléés 0 Dont représentés 5

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 37
 Contre : 0
 Abstention : 1

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ANNEXE AMENAGEMENT ZONES D'ACTIVITE						
Résultats reportés.....	11 281,26			11 251,03	11 281,26	11 251,03
Opérations de l'exercice.....	3 323,00	34 865,66	35 577,05	43 830,40	38 900,05	78 696,06
TOTAUX	14 604,26	34 865,66	35 577,05	55 081,43	50 181,31	89 947,09
Résultats de clôture.....		20 261,40		19 504,38	0,00	39 765,78
Restes à réaliser.....	1 790,40				1 790,40	
TOTAUX CUMULES	1 790,40	20 261,40	0,00	19 504,38	1 790,40	39 765,78
RESULTATS DEFINITIFS		18 471,00		19 504,38		37 975,38

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

M. AERENS, L. AFFHOLDER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU

Pour expédition conforme,
 Le Président,


 J-L. ANDERHUEBER


(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
 Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".